

Annexe 1

Les évaluations

En septembre 2013 est entrée en vigueur l'**utilisation de la grille unique d'évaluation** par compétences **en CAP et en Bac Pro** (téléchargeable sur <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/maths-sciences/spip.php?article128>). Cette grille officielle doit continuer à être un point d'appui non seulement dans l'élaboration de **toutes vos situations d'évaluation** mais également lors de la conception de vos séquences pédagogiques.

Chacun sait que l'évaluation, qu'elle soit diagnostic, formative ou certificative, est un point clef pour les apprentissages. Elle doit permettre :

- d'élaborer les futures démarches pédagogiques appropriées au sein de la classe et de l'établissement ;
- de s'assurer de l'acquisition des compétences travaillées avec les élèves ;
- d'activer en conséquence les dispositifs de remédiation, d'aide et d'accompagnement ;
- d'informer l'élève et ses parents sur les progrès réalisés.



Les évaluations en contrôle en cours de formation constituent un travail et une échéance d'importance et nécessitent une extrême rigueur.

Nous profitons de cette lettre pour souligner l'importance de détecter, dès les premiers jours de la rentrée, les élèves nouvellement arrivés qui n'ont pas passé certaines séquences de CCF et notamment celles de seconde professionnelle.

Faites-vous communiquer avant la fin septembre les copies des copies CCF ainsi que les notes proposées dans le cas d'élèves issus d'autres établissements.

De même il faut vous assurer, si vous prenez la suite d'un collègue, que l'ensemble des notes et copies des classes dont vous avez la charge ont bien été archivées dans l'établissement.

Si à la mi-octobre vous n'avez aucune information, prenez attache auprès des IEN afin que nous intervenions.



Les supports d'évaluations CCF doivent impérativement utiliser les maquettes académiques disponibles sur le site : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/maths-sciences/spip.php?article134>.

Nous rappelons que l'archivage des copies de CCF et des relevés de notation est de la responsabilité du chef de centre. Pour se préserver de toute difficulté, nous invitons les professeurs évaluateurs à transmettre les copies et les notes à leur chef d'établissement après chaque CCF.

L'harmonisation des pratiques des évaluations en CCF se poursuit. Prochainement, l'ensemble des établissements recevront une demande de dépôt des sujets CCF de la session 2014. La procédure sera communiquée à cette occasion.



Évaluation de Mathématique/ Sciences Physiques Bac Professionnel / CAP...

Titre

Établissement : Date de l'évaluation / /

NOM et Prénom du CANDIDAT

Professeur - Examineur :

1. Liste des capacités, connaissances et attitudes évaluées

Capacités	
Connaissances	
Attitudes	

2. Évaluation¹

Compétences ²	Capacités	Questions	Appréciation du niveau d'acquisition ³
S'approprier	Rechercher, extraire et organiser l'information.		
Analyser Raisonner	Émettre une conjecture, une hypothèse. Proposer une méthode de résolution, un protocole expérimental.		
Réaliser	Choisir une méthode de résolution, un protocole expérimental. Exécuter une méthode de résolution, expérimenter, simuler.		
Valider	Contrôler la vraisemblance d'une conjecture, d'une hypothèse. Critiquer un résultat, argumenter.		
Communiquer	Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.		
			/ 10

¹ Des appels permettent de s'assurer de la compréhension du problème et d'évaluer le degré de maîtrise de capacités expérimentales et la communication orale. Il y en a au maximum 2 en mathématiques et 3 en sciences physiques et chimiques.

En mathématiques : L'évaluation des capacités expérimentales – émettre une conjecture, expérimenter, simuler, contrôler la vraisemblance d'une conjecture – se fait à travers la réalisation de tâches nécessitant l'utilisation des TIC (logiciel avec ordinateur ou calculatrice). Si cette évaluation est réalisée en seconde, première ou terminale professionnelle, 3 points sur 10 y sont consacrés.

En sciences physiques et chimiques : L'évaluation porte nécessairement sur des capacités expérimentales. 3 points sur 10 sont consacrés aux questions faisant appel à la compétence « Communiquer ».

² L'ordre de présentation ne correspond pas à un ordre de mobilisation des compétences. La compétence « Être autonome, Faire preuve d'initiative » est prise en compte au travers de l'ensemble des travaux réalisés. Les appels sont des moments privilégiés pour en apprécier le degré d'acquisition.

³ Le professeur peut utiliser toute forme d'annotation lui permettant d'évaluer l'élève (le candidat) par compétences.

Annexe 2

Organisation et fonctionnement de l'inspection de l'éducation nationale de mathématiques – sciences physiques et chimiques

Vous trouverez ci-dessous la répartition des établissements entre les deux IEN de maths sciences physiques de l'académie.

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS IEN mathématiques - sciences physiques et chimiques

<p>Jean-Hugues BRONDIN Inspecteur de l'Éducation Nationale Mathématiques Sciences Physiques et chimiques</p> <p>Rectorat de l'Académie de Lyon 92, rue de Marseille, BP 7227 69354 LYON Cedex 07</p> <p>jean-hugues.brondin@ac-lyon.fr</p>	LP ALEXANDRE BERARD LP JOSEPH-MARIE CARRIAT LP GEORGES CHARPAK LP MARCELLE PARDE LP PAUL PAINLEVE LP JEAN ROSTAND LP DU BUGEY LP GABRIEL VOISIN LP ARBEZ CARME LPo XAVIER BICHAT LPo PAUL PAINLEVE LPo SAINT-EXUPERY	Lycées publics	AIN
	LPP SAINT JOSEPH BOURG EN BRESSE LPP SAINT JOSEPH MIRIBEL LPoP JEANNE D'ARC	Lycées privées	
	LP JEAN LURCAT LP LOUISE LABE LP MAGENTA LP DIDEROT LP DU 1ER FILM LP HELENE BOUCHER LP EMILE BEJUIT (AUTOMOBILE) LP FREDERIC FAYS LP ALFRED DE MUSSET LP MARIE CURIE LP GEORGES LAMARQUE LP LOUIS ARMAND LP CITE SCOLAIRE RENE PELLET LPo FRANCOIS RABELAIS LP SERMENAZ LP HENRI BECQUEREL LP ANDRE CUZIN LP LES CANUTS LP FRANCOIS CEVERT LPo CLAUDE BERNARD LPo AIGUERANDE LPo LOUIS ARMAND LPo EDOUARD BRANLY	Lycées publics	RHONE
	LPP NOTRE DAME LPP INSTITUTION DES CHARTREUX LPP SAINT MARC LPP CARREL LPP SAINT JOSEPH LPP ATELIERS APPREN DE L'INDUSTRIE LPP JAPY LPP SOCIETE ENSEIG. PROF. DU RHONE LPoP JEHANNE DE FRANCE LPP DON BOSCO LPP SAINT CHARLES LPP DE COIFFURE DE LYON LPP DE COIFFURE LPP ATELIER APPRENT GORGE DE LOUP LPP DON BOSCO LPP O R T	Lycées privées	

<p>Jean-Christophe GAUFFRE Inspecteur de l'Éducation Nationale Mathématiques Sciences Physiques et chimiques</p> <p>Rectorat de l'Académie de Lyon 92, rue de Marseille, BP 7227 69354 LYON Cedex 07</p> <p>jean-christophe.gauffre@ac-lyon.fr</p>	LP BARTHELEMY THIMONNIER LP GUSTAVE EIFFEL LP TONY GARNIER LP DANIELLE CASANOVA LP JACQUES DE FLESSELLES LP CAMILLE CLAUDEL LP EDMOND LABBE LP JACQUES BREL LP JULES VERNE LP JOSEPH-MARIE JACQUARD LP LA SAUVAGERE LP MARC SEGUIN LPo FRANCOIS MANSART LP FERNAND FOREST LP PABLO PICASSO LPo HECTOR GUIMARD	Lycées publics	RHONE
	LPP ORSEL LPP LA MACHE LPP JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE LPP LA FAVORITE SAINTE THERESE LPP LA VIDAUE LPP JAMET BUFFEREAU LPP NOTRE DAME GIVORS	Lycées privés	
	LP PIERRE COTON LP RENE CASSIN LP BENOIT CHARVET LP DU HAUT FOREZ LP JACOB HOLTZER LP ALBERT CAMUS LP BEAUREGARD LP CARNOT LP ALBERT THOMAS LP CLAUDE LEBOS LP ETIENNE MIMARD LP BENOIT FOURNEYRON LP PIERRE DESGRANGES LP HOTELIER LPo GEORGES BRASSENS LPo JEREMIE DE LA RUE	Lycées publics	LOIRE
	LPP SAINT PAUL FOREZ LPP SAINTE ANNE LPP SAINTE BARBE LPP DES COLLINES LPP SAINTE MARIE LPP SAINTE CLAIRE LPP ARAGO LPP LE MARAIS SAINTE THERESE LPP LACHAUX LPP SAINTE MARIE LA GRAND'GRANGE LPP DES MONTS DU LYONNAIS LPoP PR LA SALESIIENNE LPP JEAN-BAPTISTE D'ALLARD LPoP PR LE RENOUVEAU LPP SAINT VINCENT LPP TEZENAS DU MONTCEL LPP SAINT PAUL FOREZ LPP SAINTE BARBE LPP ASS FOREZIIENNE EC PRODUCTION	Lycées privés	

Annexe 3

Formations proposées au PAF 2014 – 2015

Le plan académique de formation (PAF) peut être consulté sur le site de l'académie (<http://www.ac-lyon.fr/paf/enseignants>). La campagne d'inscription aux actions à candidature individuelles du **mercredi 27 août au mercredi 24 septembre 2014**.

Code du dispositif : 20140046	Code du module : 5580
Libellé du dispositif : Géométrie dans l'espace avec Geogebra 3D	

Code du dispositif : 20140047	Code du module : 5581
Libellé du dispositif : Geogebra en mathématiques et en sciences	

Code du dispositif : 20140048	Code du module : 5582
Libellé du dispositif : Probabilité en LP	

Code du dispositif : 20140448	Code du module : 6052
Libellé du dispositif : utiliser les tic pour enseigner les probabilités	

Code du dispositif : 20140451	Code du module : 6054
Libellé du dispositif : formation des contractuels maths sciences en lp	

Code du dispositif : 20140452	Code du module : 6055
Libellé du dispositif : groupe academique maths sciences physiques en lp	

Code du dispositif : 20140454	Code du module : 6056
Libellé du dispositif : enseignement différencié, compétences en maths-sciences	

Code du dispositif : 20140835	Code du module : 6521
Libellé du dispositif : la démarche d'investigation en sciences en lp	

Code du dispositif : 20140836	Code du module : 6522
Libellé du dispositif : la démarche d'investigation en maths en lp	

L'IREM de Lyon organise des stages, des conférences et propose des documents. Vous pouvez les consulter sur le site : <http://maths.univ-lyon1.fr>.

Annexe 4

La procédure à suivre pour toute question liée à l'inspection ou à un dossier, nous vous demandons d'écrire directement à l'inspecteur concerné. Nous vous invitons à n'utiliser que votre boîte électronique professionnelle pour toutes correspondances et à la consulter pour accéder aux informations que nous diffusons régulièrement par message électronique.

Annexe 5

RECOMMANDATIONS AVANT UNE VISITE D'INSPECTION

Outre leur contribution à la gestion de carrière des professeurs, les visites d'inspection visent non seulement à accompagner les pratiques professionnelles individuelles et collectives, mais aussi à évaluer la qualité de la formation et des enseignements dispensés. Il ne s'agit pas pour nous de photographier « un instant » mais de comprendre une logique d'enseignement. Tous les documents utiles à cette compréhension (cahiers d'élèves, préparations pédagogiques...) seront les bienvenus. La séance observée doit être dans la continuité de l'enseignement pratiqué habituellement. Nous déconseillons de changer radicalement sa pratique pédagogique ce jour-là ; généralement nous constatons une déstabilisation des élèves et de l'enseignant. Nous ne nous interdisons pas aussi d'observer des séances d'accompagnement personnalisé, de projets, de co-enseignement. Il est souhaitable de rassurer les élèves sur les raisons de notre présence. Nous apprécions d'être accompagnés du chef d'établissement quand il est disponible. Cela lui permet de mieux connaître l'enseignement dispensé dans son établissement.

Afin de faciliter l'observation et l'entretien individuel qui suivra, nous attendons donc que le professeur inspecté prépare pour la séance observée, un document dactylographié (2 pages maximum) sur lequel figureront :

- ses noms, grade, échelon, sa dernière note pédagogique et le nom de l'établissement ;
- une brève description du groupe classe (spécialité, effectif, implications) ;
- la progression pédagogique annuelle (quantifiée en heure) ;
- la situation de la séance dans la progression pédagogique (séance précédente et suite prévue) ;
- le (ou les) objectif(s) retenu(s) pour la séance ;
- le déroulement prévisionnel de la séance ;
- les difficultés prévisibles ;
- l'incidence éventuelle de cette séance sur d'autres disciplines ;
- le texte de l'évaluation finale envisagée accompagnée de sa grille de notation ;
- le texte d'une situation d'évaluation CCF réalisée accompagnée de sa grille de notation et du relevé de notes ;
- l'implication dans l'accompagnement personnalisé ;
- l'implication dans l'établissement : professeur principal, conseil d'administration, conseil pédagogique, projets, EGLS, PFMP, activités périscolaires (club, rallye) ainsi que dans le projet d'établissement ...

De plus, nous souhaitons que soient indiqués :

- les actions de formation auxquelles vous souhaiteriez vous inscrire ;
- les lectures récentes dans le domaine scientifique, dans le domaine pédagogique ou didactique qui ont semblé intéressantes ;
- les questions que le professeur souhaite aborder au cours de l'entretien.

Ce document est à remettre **au plus tard au début du cours** mais nous apprécions grandement de le recevoir la veille de l'inspection par voie électronique afin de préparer au mieux le futur entretien.

Au début de la séance, il est indispensable de fournir à l'inspecteur un exemplaire du manuel ou une photocopie du (ou des) document(s) utilisé(s) pour cette séance (y compris le protocole expérimental pour une séance de sciences physiques). **Le carnet de notes sera mis à notre disposition dès le début du cours.**

De surcroît plusieurs jours avant notre venue nous demandons l'accès au **cahier de texte électronique de la classe.**

Pendant la séance nous serons amenés à consulter un ou plusieurs cahiers d'élèves que nous choisirons, ainsi que des copies d'évaluations. Il est donc nécessaire de prévenir la classe de se munir de l'ensemble de ces documents.

Les critères d'évaluation d'un enseignant par l'inspecteur s'appuient sur les compétences de l'enseignant (BO n°30 du 25 juillet 2013) que vous trouverez ci-après.

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves.

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique ...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative.

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

Euvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Entrettenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

Réfléchir sur sa pratique — seul et entre pairs — et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune.

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement.

Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, au lycée :

- articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, au lycée professionnel :

- utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

P3. Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, au lycée :

- faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur ;
- contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel :

- construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques ;
- entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités. Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, au lycée professionnel :

- favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves ;
- contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevé ;
- mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.

Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Annexe 6

Ressources et documentations

Nous vous proposons de consulter le plus régulièrement possible :

- Le site académique maths sciences : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/maths-sciences/>
- Le site éduscol « Ressources pour faire la classe en mathématiques et sciences physiques et chimiques » <http://eduscol.education.fr/cid46460/ressources-en-mathematiques-et-sciences-physiques-et-chimiques.html>
- Le Bulletin d'informations rectorales : http://www.ac-lyon.fr/bir_semaine.html (on peut s'abonner au sommaire)

- Le Bulletin Officiel de l'Education Nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid2560/abonnement.html> (on peut s'abonner au sommaire)